

LUTETIA CAPITAL

RTS 28 – Revue annuelle 2019

Contexte

En application de la Directive 2014/65/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers et modifiant la directive 2002/92/CE, et du règlement délégué (UE) de la Commission du 8 juin 2016 par des normes techniques de réglementation exerçant la publication annuelle par les entreprises d'investissement d'information sur l'identité des plateformes d'exécution et la qualité d'exécution, Lutetia Capital est tenue d'assurer pour ses clients un service de meilleure sélection. Dans ce contexte, la société de gestion est tenue de publier annuellement un rapport qualitatif et quantitatif sur les intermédiaires financiers utilisés pour exécuter les ordres passés pour ses clients de services d'investissement.

Lutetia Capital dispose d'une politique et de mesures associées (Politique de sélection) concernant la sélection de ses intermédiaires financiers, disponible sur son site internet : <http://www.lutetiacapital.com/fr/informations-reglementaires>.

1. Rapport quantitatif : principaux intermédiaires financiers

L'autorité européenne des marchés financiers impose aux entreprises proposant des services d'investissement de publier chaque année l'identité des cinq principaux prestataires chargés de l'exécution des ordres passés pour leurs clients. Lutetia Capital se conforme à cette obligation, en précisant toutefois que le nombre d'intermédiaires financiers sélectionnés dans ce cadre est inférieur à cinq. Les clients de services d'investissements de Lutetia n'étant que des clients professionnels, les données ci-dessous ne concernent que cette catégorie de clients.

Produits indiciels cotés (ETF)					
<1 ordre exécuté par jour ouvrable de l'année précédente	OUI				
Classement des plateformes d'exécution	Proportion du volumes d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordre dirigés
Société Générale (SG CIB) RCS Paris : 552 120 222	100%	100%	100%	0%	N/A

LUTETIA CAPITAL

Titres de créance structurés					
<1 ordre exécuté par jour ouvrable de l'année précédente	OUI				
Classement des plateformes d'exécution	Proportion du volumes d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordre dirigés
Société Générale (SG CIB) RCS Paris : 552 120 222	100%	100%	0%	100%	N/A

Dérivés actions (cotés)					
<1 ordre exécuté par jour ouvrable de l'année précédente	OUI				
Classement des plateformes d'exécution	Proportion du volumes d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordre dirigés
Société Générale (SG CIB) RCS Paris : 552 120 222	100%	100%	100%	0%	N/A

Concernant les services d'investissement réalisés au cours de l'année 2019, aucun autre instrument financier n'a été acheté ou vendu.

2. [Rapport qualitatif](#)

a) *Importance relative des facteurs permettant l'évaluation de la qualité d'exécution*

Pour la sélection et l'évaluation des intermédiaires financiers, Lutetia se base sur les critères suivants :

- **Coût d'exécution** : frais unitaires de l'intermédiaire financier et coût du financement
- **Politique de meilleure exécution** : analyse de la politique de meilleure exécution propre à chaque broker
- **Disponibilité** : disponibilité du broker pour répondre aux requêtes de la SGP.
- **Qualité d'exécution** : suivi de la qualité de réponse d'ordre par les brokers par comparaison au benchmark de marché (VWAP)
- **Post-trade** (middle office) : qualité de la relation avec le broker en post-trade et rapidité / simplicité à déboucler les opérations

LUTETIA CAPITAL

- **Solidité financière** : solidité financière de l'intermédiaire, telle qu'analysée par exemple par les agences de notation
- **Réputation** : analyse du flux d'information éventuel affectant l'intermédiaire.

A chacun de ces critères, est affecté un coefficient fixé en fonction de l'importance du critère dans l'évaluation des intermédiaires financiers. Lutetia Capital accorde une importance particulière au coût et à la qualité d'exécution. Ces deux critères sont évalués par les gérants de portefeuille et par le responsable des risques.

Afin d'offrir la meilleure exécution possible à ses clients, Lutetia Capital se repose sur l'expérience de ses équipes et sur les relations habituelles qu'elles entretiennent avec différents brokers. La prestation de ceux-ci est continuellement éprouvée et comparée aux propositions d'autres intermédiaires. Lutetia Capital considère que la qualité d'exécution peut également provenir de la continuité d'une relation. En conséquence l'antériorité et la qualité d'une relation avec un intermédiaire constituent également un critère important dans la sélection des prestataires.

- b) *Description des éventuels liens, conflits d'intérêts et participations communes avec les prestataires ou plateformes permettant l'exécution des ordres des clients*

Lutetia n'entretient avec ses intermédiaires financiers (brokers) aucun lien capitalistique, participation commune, ou engagement susceptible d'engendrer un conflit d'intérêt.

- c) *Description de tout accord particulier conclu avec des plates-formes d'exécution concernant les paiements effectués ou reçus, les rabais, remises ou avantages non monétaires reçus.*

Lutetia Capital n'a conclu avec ses intermédiaires financiers aucun accord particulier, en dehors de la négociation de certains tarifs.

- d) *Explications éventuelles des facteurs ayant conduit à modifier la liste des prestataires ou plateformes utilisés*

La liste des intermédiaires financiers auxquels Lutetia Capital a recours pour ses services d'investissement est plutôt stable depuis le démarrage de l'activité. Au regard des différents critères évoqués ci-dessus, la prestation de ces intermédiaires est satisfaisante du point de vue des différentes équipes de Lutetia Capital (gérants de portefeuille, opérations, risque), celle-ci n'a donc pas donné lieu à restriction ou modification. En 2019, l'un des intermédiaires financiers apparaissant sur le rapport 2018 est absent. Cette situation s'explique par le type d'actifs financiers utilisés, et non par le défaut de qualité de l'intermédiaire.

- e) *Explication de la manière dont la transmission ou l'exécution des ordres varie selon la catégorie de clients*

Lutetia ne fournit de prestation de service d'investissement (GSM) qu'à destination de clients professionnels. Pour les clients professionnels, le meilleur résultat possible sera déterminé principalement par le coût et par la qualité d'exécution, en fonction de l'instrument financier objet de la transaction.

- f) *Indications des critères privilégiés ou non par rapport aux prix et coûts et explication sur le rôle de ces critères dans l'atteinte du meilleur résultat possible pour la clientèle non professionnelle*

LUTETIA CAPITAL

Lutetia ne fournit de prestation de service d'investissement (GSM) qu'à destination de clients professionnels.

g) Utilisation des données et outils en rapport avec la qualité d'exécution, publiés par les prestataires soumis au RTS27

Les données publiées par les intermédiaires financiers concernant la qualité des exécutions réalisées sont utilisées pour la sélection et l'évaluation des intermédiaires. Depuis 2019, Lutetia Capital intègre dans sa procédure la consultation des rapports RTS27 de ses principaux intermédiaires financiers.